



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

335^e séance

Vendredi 19 avril 2013, à 10 heures

New York

Président : M. Grima (Malte)

La séance est ouverte à 11 h 45.

Rapport de la Commission du désarmement à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va poursuivre son examen du point 6 de l'ordre du jour afin d'adopter les rapports de ses organes subsidiaires sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour, ainsi que le projet de rapport de la Commission, tels que figurant dans les documents A/CN.10/2013/CRP.2, A/CN.10/2013/CRP.3 et A/CN.10/2013/CRP.4, respectivement. Ces documents ont été distribués aux délégations. Ensuite, la Commission entendra les observations finales des délégations.

Pour lancer le processus d'examen et d'adoption des rapports des organes subsidiaires sur les différents points de l'ordre du jour, je vais demander tout d'abord au Président de chacun des Groupe de travail de présenter leur rapport respectif.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail I, chargé du point 4 de l'ordre du jour, « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », qui va présenter le projet de rapport du Groupe de travail, tel que figurant dans le document A/CN.10/2013/CRP.3.

M. Al-Sudairy (Arabie saoudite), Président du Groupe de travail I (*parle en arabe*) : Il me plaît

tout d'abord de souhaiter la bienvenue à M^{me} Angela Kane et de la remercier d'avoir suivi les travaux de la Commission.

J'ai l'honneur de présenter le projet de rapport du Groupe de travail I, qui figure dans le document A/CN.10/2013/CRP.3. Je saisis cette occasion pour remercier tous les membres de la Commission de m'avoir donné la chance de présider ce groupe de travail très important en cette deuxième année du cycle triennal de la Commission.

Le Groupe de travail a été en position cette année, compte tenu de la somme de travail accomplie l'année dernière, d'examiner une note libre en date du 17 avril 2012 qui a servi de point de départ à nos travaux, conformément à l'ordre du jour. Nos séances de travail ont été l'occasion d'un échange de vues sur les éléments devant figurer dans le rapport puisque le Groupe de travail avait pour objectif de formuler des propositions devant être présentées à l'Assemblée générale. Les membres du Groupe de travail sont convenus que des propositions plus abouties devaient être avancées pour être ensuite adoptées par consensus. Cela a conduit à la rédaction de deux documents de travail en date du 9 avril 2013 sur les moyens d'atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération.

Nous avons par ailleurs tenu quatre autres séances et le 12 avril le Groupe a examiné une note

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



intitulée « Principes généraux », en date du 12 avril, sur les principes généraux relatifs à la mise en œuvre des mesures de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il m'a été demandé de rédiger un texte qui ferait figure d'introduction aux recommandations devant être formulées. À l'issue de la quatrième lecture des propositions, j'ai présenté un deuxième document de travail en indiquant qu'il pourrait servir de point de départ à un consensus au sein du Groupe de travail.

À la lumière des commentaires formulés sur les principes généraux, j'ai aussi préparé un troisième document de travail séparé faisant la synthèse des propositions. Malheureusement, ce document (A/CN.10/2013/WG.I/CRP.2) n'a pas recueilli le succès escompté et les délégations ne sont pas parvenues à s'entendre dessus. Selon moi, le nombre de propositions formulées semble indiquer que la Commission aura un programme de travail chargé l'année prochaine. Le fait que nous n'ayons pas réussi à nous mettre d'accord freine certes nos travaux mais montre également l'importance de la Commission en tant que seul organe délibérant sur le désarmement au sein du dispositif des Nations Unies.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, figurant dans le document A/CN.10/2013/CRP.3, a été adopté par consensus par le Groupe de travail et préparé conformément à la procédure suivie les années précédentes. Il est de nature procédurale. À la séance de ce matin, la présidence a introduit une modification au paragraphe 9. Contrairement à l'année dernière, les documents de travail présentés par le Président n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Néanmoins toutes les délégations ont déployé beaucoup d'énergie dans la recherche du consensus et je remercie le Président de la Commission de l'appui constant qu'il nous a apporté tout au long de nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas de commentaires, puis-je considérer que la Commission décide d'adopter le rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour, tel que figurant dans le document A/CN.10/2013/CRP.3 et oralement révisé?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons à présent au rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », qui figure dans le document A/CN.10/2013/CRP.4. Je donne

la parole au Président du Groupe de travail II qui va présenter le rapport de son groupe de travail.

M. Langeland (Norvège), Président du Groupe de travail II (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier les membres de la Commission du désarmement de la confiance qu'ils ont placée en moi en me confiant la conduite des travaux du Groupe de travail II. Le Groupe de travail, qui était chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », a tenu 11 séances, du 3 au 17 avril.

Je suis très satisfait des travaux du Groupe de travail cette année. Il a fait fond sur les contributions présentées à la session de l'an dernier, ce qui nous a permis pas-à-pas de produire ensemble un document de travail plus complet. Ce document a été soumis en mon nom pour examen et je me dois d'indiquer à la Commission que ce document de travail ne fait pas l'objet d'un consensus. Il n'engage que moi et ne constitue pas un précédent. En l'état actuel, le texte de ce document de travail est entre crochets mais il est le résultat naturel d'un processus participatif du bas vers le haut au cours duquel différentes idées et propositions ont été fusionnées de manière transparente et ouverte. Le résultat des débats du Groupe de travail est donc le produit des recommandations et analyses faites par tous les États Membres ayant participé à l'exercice. Je souligne une nouvelle fois que ce document ne fait pas l'objet d'un consensus et qu'il est présenté en mon nom propre.

De manière générale, j'estime – et cela n'engage que moi – que le Groupe de travail est parvenu à dégager une vision commune des problèmes et à recenser tous les éléments qui doivent être clarifiés plus avant afin de pouvoir parvenir au consensus. Le Groupe a discuté des notes libres précédentes, chapitre par chapitre, en commençant par ce que l'on peut considérer comme le préambule, y compris l'introduction, les objectifs et les têtes de chapitre. Il est ensuite passé aux discussions sur les recommandations concrètes, puisque le mandat du Groupe de travail est de formuler de telles recommandations.

Concrètement, le Groupe de travail a tenu de vastes discussions et mon analyse est qu'il y a convergence de vues pour ce qui est de l'introduction et des objectifs. Il est aussi clair qu'il reste beaucoup à faire concernant les autres parties du document avant que les divergences observées soient aplanies. Il est donc primordial d'utiliser pleinement le temps dont le

Groupe disposera l'année prochaine. Mais surtout, nous devons faire preuve de volonté politique et de souplesse pour réaliser le consensus.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'appui que vous m'avez accordé et de vos efforts inlassables pour construire le consensus entre les délégations. Je salue également le Secrétariat pour son aide très vivement appréciée, y compris sur le plan personnel. Je remercie grandement le Bureau des affaires de désarmement et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de leur appui.

Je voudrais aussi dire toute ma gratitude aux délégations pour leurs contributions. Je crois qu'elles ont été très utiles à nos discussions de fond et que cette participation active de tous va constituer un bon point de départ pour nos travaux l'année prochaine. J'espère sincèrement que nous réussirons à nous entendre sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques l'année prochaine, qui sera la dernière du cycle triennal en cours.

Le Président (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas de commentaires, puis-je considérer que la Commission décide d'adopter le rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour, tel que figurant dans le document A/CN.10/2013/CRP.4.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Maintenant que nous avons adopté tous les rapports des organes subsidiaires de la Commission, je tiens à remercier les Présidents des deux Groupes de travail de leurs infatigables efforts et de leur dévouement. La Commission leur est grandement redevable de l'efficacité avec laquelle ils ont conduit les travaux et guidé les délibérations des Groupes de travail sur ces questions très complexes.

Nous allons maintenant aborder l'examen du projet de rapport de la Commission du désarmement, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2013/CRP.2. J'ai le plaisir de donner la parole à la Rapporteuse de la Commission, M^{me} Charlene Roopnarine de la Trinité-et-Tobago, qui va présenter le rapport de la Commission.

M^{me} Roopnarine (Trinité-et-Tobago), Rapporteuse de la Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de rapport de la Commission du désarmement sur sa session de fond de 2013, tel que figurant dans le document A/CN.10/2013/CRP.2.

Le projet de rapport comporte quatre chapitres : « Introduction », « Organisation et travaux de la session de fond de 2013 », « Documentation » et « Conclusions et recommandations ».

Je voudrais me pencher sur le contenu du projet de rapport et attirer l'attention des délégations sur des modifications apportées à plusieurs paragraphes du document A/CN.10/2013/CRP.2.

À la fin du paragraphe 9, le nom de Angela Kane doit être rajouté.

Au paragraphe 14, le texte doit désormais se lire comme suit :

« Au cours des travaux de la Commission, les éléments contenus dans le document de travail présenté par l'Égypte (A/CN.10/2013/WP.1), qui concernent des questions de fond, ont été examinés. »

En ce qui concerne le paragraphe 17, je rappelle aux délégations que le rapport du Groupe de travail I, tel que figurant dans le document A/CN.10/2013/CRP.3, a été modifié pour ajouter l'année « 2013 » aux dates mentionnées dans les paragraphes 5, 7, 10 et 14.

En outre, la dernière phrase du paragraphe 9 se lit désormais comme suit :

« Les documents de travail ne rendaient pas compte de positions négociées, ne faisaient pas l'objet d'un consensus et ne devraient donc pas constituer un précédent. »

Comme de coutume, le rapport final décrit de manière factuelle les travaux et les procédures de la Commission pendant sa session. La partie portant sur les travaux de fond est constituée des rapports des deux groupes de travail qui viennent d'être adoptés par la Commission. La Commission n'a pas tenu de séances parallèles.

J'ai eu le privilège de suivre de près les vaillants efforts des Présidents des deux Groupes de travail et des délégations pour forger un consensus sur les questions de fond à l'ordre du jour. J'espère sincèrement que les différentes propositions faites cette année déboucheront sur l'adoption de recommandations par la Commission pendant sa session de 2014.

Étant donné le mandat délibératif de la Commission, toutes les propositions orales et écrites qui ont été formulées ont contribué à faire avancer les objectifs des Groupes de travail. Grâce à la conviction

inaltérable des Présidents des deux Groupes de travail que le succès était possible et à leur volonté d'agir sur la base de cette conviction, rien n'a été perdu du riche corpus d'idées recueillies pendant la session.

Je tiens à remercier M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, des conseils et de l'appui que son bureau a fournis au Bureau de la Commission et aux États Membres. Je voudrais également remercier sincèrement le Chef par intérim du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, M. Jean-Jacques Graisse, pour la manière remarquable dont les séances de la Commission ont été organisées et pour la qualité des services fournis.

Je tiens à saluer tous les membres du Secrétariat pour leurs efforts inlassables et leur aimable assistance. Je remercie également la Secrétaire de la Commission, M^{me} Sonia Elliott, le spécialiste des affaires politiques du Bureau des affaires de désarmement, M. Tsutomu Kono, la Secrétaire du Groupe de travail II, M. Christa Giles, ainsi que toute l'équipe du Bureau des affaires de désarmement qui a accompagné les travaux des deux Groupes de travail.

Enfin, je saisis cette occasion pour ajouter que ce fut un grand honneur pour moi que d'être la Rapporteuse de cette session et de travailler sous la direction avisée de notre président, l'Ambassadeur Christophe Grima.

Sur ces brèves remarques, je recommande à la Commission d'adopter le projet de rapport, tel que figurant dans le document A/CN.10/2013/CRP.2 et oralement modifié.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de rapport de la Commission chapitre par chapitre.

S'il n'y a pas de commentaires sur le paragraphe 1 qui constitue le chapitre I, intitulé « Introduction », puis-je considérer que la Commission décide d'adopter le paragraphe 1?

Le paragraphe 1 est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au chapitre II, intitulé « Organisation et travaux de la session de fond de 2013 », paragraphes 2 à 12 du projet de rapport. S'il n'y a pas de commentaires, puis-je considérer que la Commission décide d'adopter le chapitre II, paragraphes 2 à 12, tel qu'oralement modifié?

Les paragraphes 2 à 12, tels que modifiés oralement, sont adoptés.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons à présent au chapitre III, intitulé « Documentation », paragraphes 13 et 14 du projet de rapport. S'il n'y a pas de commentaires, puis-je considérer que la Commission décide d'adopter le chapitre III, paragraphes 13 et 14, tel qu'oralement modifié?

Les paragraphes 13 et 14, tels que modifiés oralement, sont adoptés.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons au chapitre IV, intitulé « Conclusions et recommandations », paragraphes 15 à 18 du projet de rapport. S'il n'y a pas de commentaires, puis-je considérer que la Commission décide d'adopter le chapitre IV, paragraphes 15 à 18, tel qu'oralement modifié.

Les paragraphes 15 à 18, tels que modifiés oralement, sont adoptés.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que la Commission, ayant adopté tous les paragraphes du projet de rapport, décide d'adopter le projet de rapport de la Commission pris dans son ensemble, tel que figurant dans le document A/CN.10/2013/CRP.2 et oralement modifié?

Le représentant de l'Algérie a demandé la parole.

M. Moktefi (Algérie) : Ma délégation est tout à fait disposée à adopter le projet de rapport de la Commission du désarmement (A/CN.10/2013/CRP.2) tel quel. Nous voudrions toutefois attirer l'attention, sans pour autant faire de proposition, sur le fait que le paragraphe 16, chapitre IV, devrait être le dernier paragraphe du rapport. Il s'agit juste d'une remarque.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Secrétaire de la Commission.

M^{me} Elliott, Secrétaire de la Commission (*parle en anglais*) : En réponse au commentaire que vient de formuler le représentant de l'Algérie, je voudrais juste signaler que le rapport a toujours suivi cet ordre. Je me permets d'appeler l'attention des délégations sur le dernier rapport en date, publié sous la cote A/67/42, dans lequel l'adoption du rapport est mentionnée à l'avant-dernier paragraphe, les rapports des Groupes de travail venant au paragraphe suivant. C'est la manière dont il a toujours été procédé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à au représentant de l'Algérie.

M. Moktefi (Algérie) : Ma délégation n'est pas très attachée à sa remarque. Je voudrais juste dire que même si c'est la tradition, le texte lui-même est très clair : il s'agit de l'adoption du rapport dans son intégralité. Les rapports des deux Groupes de travail font partie du rapport. Logiquement, en termes de séquence, le paragraphe 16 vient en dernier lieu à la fin du rapport. C'est à ce titre qu'à la fin, la Commission remercie le Président et le Secrétariat pour le bon travail accompli. C'est juste une observation et ma délégation appuie le rapport tel qu'il est.

Le Président (*parle en anglais*) : Suite à la clarification apportée par le Secrétariat, puis-je considérer que la Commission est prête à adopter le projet de rapport, tel que figurant dans le document A/CN.10/2013/CRP.2 et oralement révisé?

Le projet de rapport, tel que révisé oralement, est adopté.

Déclarations finales

Le Président (*parle en anglais*) : Maintenant que la Commission a adopté son rapport, je voudrais faire une déclaration finale.

En premier lieu, je tiens à remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, de sa présence aujourd'hui.

La session de fond de 2013 touche à sa fin et avant de clore la session, je voudrais faire quelques observations personnelles sur nos travaux du point de vue de la présidence.

Je commencerai en remerciant les membres de la confiance qu'ils ont témoignée au Président et de l'excellent esprit de coopération qui a régné tout au long de cette session de la Commission du désarmement. Dans mon discours d'ouverture au début de la session (voir A/CN.10/PV.330), j'avais appelé les délégations à abandonner les positions nationales intransigeantes et à trouver un terrain d'entente dans les domaines spécifiques où des progrès sont réalisables. Je leur avais aussi demandé d'utiliser cette instance qu'est la Commission pour rétablir la confiance et définir une vision commune qui puisse orienter et dynamiser les travaux dans d'autres instances chargées du désarmement.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de pouvoir déclarer que, dans une certaine mesure, la Commission a répondu à cet appel. De l'avis de la présidence, ces trois semaines ont été productives. Les deux Groupes de travail ont tenu

des débats riches. Je rends hommage à tous ceux qui ont fait des propositions constructives dans le seul but de faire avancer les travaux de la Commission. D'autres ont travaillé en coulisses pour aplanir les divergences entre les délégations sur les questions les plus complexes dont est saisie la Commission. À l'évidence, les avis continuent de diverger sur quelques-uns des points les plus sensibles, et dans certains cas, ils demeurent même diamétralement opposés. Toutefois, même dans ce cas de figure, je suis sûr que les discussions que nous avons eues au fil de ces trois semaines nous ont à tous été très utiles. Sur quelques dossiers, tant en ce qui concerne les armes nucléaires que les armes classiques, les positions se sont rapprochées, comme viennent de le dire les Présidents des deux Groupes de travail.

Bien sûr, rien de tout cela n'aurait été possible sans la détermination et le travail remarquable des Présidents des deux Groupes de travail, l'Ambassadeur Naif bin Bandar Al-Sudairy de l'Arabie saoudite et M. Knut Langeland de la Norvège. Je les remercie tous deux. Parallèlement, je tiens aussi à saluer et à remercier toutes les délégations pour la manière constructive avec laquelle elles ont abordé la session.

Il ne fait pas de doute pour moi que la Commission du désarmement gagnerait à procéder à quelques ajustements dans ses méthodes de travail, avant tout en adoptant un ordre du jour plus ciblé et en trouvant un meilleur moyen de faire des progrès même limités. Pendant ces trois semaines, je me suis parfois demandé si les difficultés que la Commission a rencontrées ces dernières années étaient davantage liées à l'organisation des travaux ou l'expression d'un problème plus profond. À l'instar des autres instances de désarmement, la Commission pourrait peut-être entreprendre une réflexion pour savoir si ses difficultés à avancer dans ses travaux viennent d'un manque de volonté politique ou en réalité d'un manque de vision commune. Je crois aussi qu'une réflexion est nécessaire sur la manière dont la Commission applique le principe du consensus et ses répercussions sur les aspects procéduraux et sur le travail de fond.

Bien que, depuis plusieurs années, elle ait été incapable de s'acquitter de son mandat solennel de formuler des recommandations à l'Assemblée générale, la Commission demeure néanmoins un moyen utile pour les délégations de mieux comprendre leurs positions respectives et, ce faisant, elle contribue à faire régner la confiance parmi les États Membres. Étant donné son caractère universel et délibérant et la possibilité

qu'elle offre d'avoir un débat franc, ouvert et informel, la Commission pourrait également servir de laboratoire d'idées et de lieu où seraient centralisées des initiatives et des propositions pouvant servir à d'autres instances de désarmement.

En ce climat politique indiscutablement très complexe, la Commission peut être satisfaite de ce qu'elle a accompli cette année. Comme je l'ai déjà dit, les discussions entre les délégations ont été pour la plupart encourageantes et, suite à l'excellent travail réalisé à la session précédente sous la conduite avisée de l'Ambassadeur Enrique Román-Morey, pour la première fois depuis 2006, la Conférence s'est entendue pour examiner pendant la troisième et dernière année de son cycle triennal, un document de synthèse des propositions et observations formulées par les délégations et trois documents de travail des Présidents des Groupes de travail qui serviront de point de départ aux travaux de l'année prochaine.

Même si, à l'évidence, les documents de travail n'engagent que les Présidents des Groupes de travail et ne préjugent nullement des positions des délégations, mon sentiment est qu'ils mettent la Commission sur la bonne voie pour que l'année 2014 soit couronnée de succès. Au fond, la Commission a fait ce qu'elle devait faire en cette deuxième année de son cycle triennal. Elle a planté le décor pour la dernière année et j'espère que les délégations réussiront à franchir ensemble la ligne d'arrivée à la session de l'année prochaine. Je crois aussi que la Commission a contribué, même modestement, à cet objectif et au rétablissement de sa crédibilité et de sa pertinence.

Avant de conclure, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des travaux de la Commission. Je remercie tous les membres du Bureau, les Vice-Présidents et la Rapporteuse. Mes remerciements vont en outre aux secrétaires des Groupes de travail, à tout le personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des Conférence et du Bureau des affaires désarmement, ainsi qu'aux préposés aux salles de conférence et aux interprètes qui, comme d'habitude, ont fait un travail sensationnel. J'adresse des remerciements particuliers à la personne assise à ma gauche, M^{me} Sonia Elliott, Secrétaire de la Commission, pour son dévouement et son travail acharné. Je tiens aussi à remercier M. Tom Kono du Bureau des affaires de désarmement pour ses conseils avisés.

Enfin et surtout, je voudrais remercier toutes les délégations. Ce fut un honneur et un privilège pour moi de présider la Commission du désarmement. J'ai apprécié nos échanges formels et ceux plus informels et je considère comme une chance le fait d'avoir eu l'occasion de travailler avec toutes les personnes présentes.

M^{me} Dagher (Liban) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes. Tout d'abord, je veux vous remercier et vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière remarquable avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la session de 2013 de la Commission du désarmement. J'adresse aussi mes remerciements aux Présidents des Groupes de travail I et II dont je salue les efforts inlassables.

Le Groupe des États arabes regrette qu'un consensus n'ait pas été possible. Nous estimons que les documents de travail des deux Groupes de travail font apparaître des progrès tangibles et devraient nous aider à parvenir au consensus à la prochaine session, ce qui est l'objectif ultime de notre groupe.

Le Groupe des États arabes réaffirme que la formulation de solutions multilatérales, conformes à la Charte des Nations Unies, est le seul moyen durable de régler les problèmes de désarmement et de sécurité internationale. Le Groupe des États arabes demande instamment à tous les États Membres de redoubler d'efforts, individuellement et collectivement, grâce à une coopération multipartite. Nous sommes profondément convaincus que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle très important en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous tenons aussi à réaffirmer notre confiance dans l'importance de la Commission du désarmement.

Le Groupe des États arabes confirme une nouvelle fois sa position à l'égard du paragraphe du document de travail présenté au Groupe de travail I relatif à la tenue d'une conférence en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, en application de la résolution de 1995. Cette résolution est fondamentale s'agissant de préserver la pertinence et la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il a fallu 15 ans à la communauté internationale pour adopter un mécanisme d'application de cette résolution dans le cadre du document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Aux termes du plan d'action adopté à l'occasion de la Conférence d'examen de 2010, plusieurs mesures doivent être prises pour appliquer la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Le plan d'action confie au Secrétaire général et aux trois pays coauteurs de la résolution de 1995 la tâche de mener des consultations avec les États de la région afin d'organiser en 2012 une conférence visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Cette conférence est censée lancer le processus devant conduire à la pleine application de la résolution de 1995. Or, le fait que les organisateurs aient décidé unilatéralement de reporter la conférence semble suggérer qu'ils s'écartent des responsabilités que leur a confiées le plan d'action de 2010, ce qui a un impact négatif sur la crédibilité du TNP et de son processus d'examen, y compris les résolutions adoptées par la communauté internationale dans le cadre de ce processus.

Nous estimons que les organisateurs de la conférence et les parties ayant refusé d'y participer doivent être tenus responsables du report de cet événement et des obstacles empêchant d'avancer vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, un objectif que les pays arabes s'efforcent d'atteindre depuis 40 ans.

Le Groupe des États arabes réaffirme que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient doit être organisée le plus tôt possible. Il faut qu'elle se tienne en 2013. Nous rappelons que l'organisation de cette conférence est une responsabilité de la communauté internationale tout entière. Ne pas convoquer la conférence est contraire au processus d'examen et aux engagements déjà pris. Il y a un lien direct entre l'organisation de la conférence en 2013 et les retombées spécifiques résultant d'un processus de négociation assorti de délais en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Il y a également un lien entre ce processus, la Conférence d'examen du TNP en 2015 et le succès des travaux du Comité préparatoire.

M^{me} Sullivan (Irlande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. En premier lieu, je tiens à remercier le Président et tous les membres du Bureau de leurs efforts concertés pour guider cette session de la Commission du désarmement. L'Union européenne sait de plus gré aux Présidents des deux Groupes de travail de la manière constructive et transparente avec laquelle ils ont dirigé les débats mais

aussi de leurs efforts pour que les délibérations donnent des résultats tangibles. Nous remercions par ailleurs tout spécialement les membres du Secrétariat pour leur appui à nos travaux.

Pendant les trois semaines écoulées, l'échange de vues a été franc et les débats axés sur les deux points à notre ordre du jour. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre examen en nous appuyant sur le travail réalisé cette année et espérons que la Commission du désarmement pourra formuler des recommandations à la dernière session de son cycle triennal, l'année prochaine.

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, pour votre direction avisée, votre dévouement et votre travail acharné tout au long de la session de fond de la Commission du désarmement. Je tiens aussi à adresser les vifs remerciements du Mouvement des pays non alignés aux Présidents des Groupes de travail I et II.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle sa position de longue date concernant la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, le Mouvement réaffirme la pertinence et le rôle central de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant spécialisé du dispositif multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement et la présentation de recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés demeure prêt, comme il l'était à la présente session de la Commission, à poursuivre un dialogue constructif avec les autres groupes pour faire en sorte que la prochaine session se conclue de manière fructueuse afin de réaliser les objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés espère que la session de 2014 de la Commission du désarmement sera constructive et il invite tous les pays à faire preuve de davantage de volonté politique, de souplesse et de coopération. Avant de dire au revoir et de souhaiter un bon retour à tous les collègues qui sont venus spécialement à New York pour prendre part à la session, je tiens à remercier le personnel du Secrétariat de l'appui qu'il a fourni aux délégations.

M. Adejola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Groupe des États africains. Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, pour vos efforts et votre leadership tout au long de cette session de la Commission du désarmement. Nous tenons aussi à rendre hommage aux membres du Bureau, notamment les représentants de la Côte d'Ivoire et de l'Égypte. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement. Le Groupe des États d'Afrique remercie les Présidents des deux Groupes de travail de leur travail et d'avoir facilité nos délibérations. Nous saluons leur dévouement et leurs efforts pour guider nos discussions.

Nous nous associons aux observations finales formulées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les discussions au sein des Groupes de travail I et II ont été somme toute encourageantes et nous félicitons les Présidents pour avoir, en dépit de la grande diversité des propositions, vues et opinions formulées par les représentants, œuvré de manière inlassable afin de nous fournir les orientations nécessaires. Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre les progrès sur les points examinés alors que nous allons aborder la dernière année du cycle triennal de la Commission.

Le Groupe tient aussi à remercier les autres représentants de leur courtoisie et de leur professionnalisme. Nous insistons sur la nécessité

d'envisager l'avenir avec optimisme, tandis que nous nous préparons pour la dernière session de fond du présent cycle. En outre, le Groupe tient à rappeler l'importance qu'il attache au multilatéralisme et à la diplomatie dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Notre attachement au rôle de la Commission du désarmement, en tant qu'organe délibérant du dispositif des Nations Unies en matière de désarmement, demeure inébranlable. Nous espérons donc sincèrement que nous pourrions obtenir davantage de progrès l'année prochaine.

Enfin, nous tenons à remercier le personnel du secrétariat de la Commission d'avoir fourni toute l'aide et l'assistance dont les délégations avaient besoin.

Clôture de la session

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais une nouvelle fois remercier toutes les délégations pour leur esprit constructif et l'appui qu'elles m'ont témoigné à moi et aux autres membres du Bureau qui m'ont aidé à m'acquitter de ma responsabilité de veiller au bon déroulement des travaux de la Commission, ce dont je leur suis particulièrement reconnaissant. Je souhaite plein succès aux membres de la Commission pour la session de 2014.

Je déclare close la session de fond de 2013 de la Commission du désarmement.

La séance est levée à 12 h 35.